



**LA ROCHE  
SUR FORON**

N°DCM2025.11.12/05

Accusé de réception en préfecture  
074-217402247-20251112-DCM2025-1112-05-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025

Séance du 12 novembre 2025 à 18h30  
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3<sup>ème</sup> étage

### **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron  
Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS  
Rapporteur : M. Sébastien COTTET

**Conseillers en exercice** : trente-trois.

**Présents** : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Taylor DEVOUASSOUX, Thierry Alain BETHAZ, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

**Excusés avec procuration** : Théo LOMBARD (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Saïda HADDOUR (Procuration à C. THABUIS), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTUER GABRION), Catherine COLLOMB (Procuration à S. SERMONDADAZ), Jean-Michel REBET (Procuration à P. DUCIMETIERE), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

**Conseillers votants** : trente-trois.

### **Objet : Convention de mise à disposition d'une cave dans le bâtiment Louis Caul-Futy sis 36 rue de Plain Château pour l'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois**

Dans le cadre de sa politique d'actions en matière de soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de son territoire, la Commune de La Roche-sur-Foron appuie les projets de l'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois pour développer leurs activités ainsi que le lien social qui les caractérise.

L'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois recherche un local pour stocker son matériel dans le but de préparer des événements destinés au grand public.

Il est proposé qu'une cave, actuellement libre, située 36 rue du Plain Château soit mise à leur disposition, à titre gratuit. Une convention est rédigée entre l'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois et la Commune pour fixer les modalités de cette mise à disposition.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

**Vu** le projet de convention tel que joint en annexe,

**Considérant** l'utilité des actions proposées par l'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois,

**Considérant** l'intérêt porté par la commune au développement des actions menées pour promouvoir l'agriculture,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un local sis 36 rue du Plain Château pour l'association des Jeunes Agriculteurs Fillières – Pays Rochois ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire de La Roche-sur-Foron  
certifie que la publication prévue  
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
a été effectuée le 18 novembre 2025  
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 12 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,  
Claude THABUIS

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Claude Thabuis, the Secretary of the meeting.

Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE

